



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES VERBAL N°9 DU 26.04.2026 MANDAT 2024-2028 - SAISON 2025-2026

PRESIDENT DE SEANCE : M. RAYBAUDI Thierry (représentant des arbitres au CoDir)

PRESENTS : MM. CASTEL Frédéric (retard), CUNY Francis, DALLA POZZA Pascal, DELANDHUY Raphaël, MEZRICHE Toufik, MEMBRADO Yann et PEREIRA José

EN VISIO : MM. BELHADI Oualid, DE FARIA Thomas et GOMAS Olivier

INVITE : M. Tristan FERNANDES (C.T.A.)

M. Thierry RAYBAUDI ouvre la séance à 18h40.

I/ PREAMBULE- APPROBATION PROCES-VERBAL ET AUDITIONS

1.1 PREAMBULE

Frédéric CASTEL est absent une partie de la réunion afin de pouvoir siéger en Commission d'Appel car celle-ci tient une réunion avec des auditions ce jour.

Thierry RAYBAUDI, représentant des arbitres au CoDir, préside cette séance de travail.

La CDA exprime son soutien à Abderrahmane FEZOUA face au deuil qui le touche.

La CDA a le plaisir d'accueillir Tristan FERNANDES qui a pris ses fonctions de Conseiller Territorial en Arbitrage sur les territoires de l'Aube, la Haute-Marne et le sud de la Meuse. Il aura pour mission de développer, accompagner et valoriser l'arbitrage au plus près des clubs et des licenciés. Frédéric CASTEL a assisté, le 08.04, à sa prise de fonction au DAF.

1.2 AUDITIONS

TS est reçu à 18h45. La CDA prend le temps d'un échange qui permet de comprendre la situation. La CDA lui communiquera ainsi qu'à son club sa décision.

A 19h BR est auditionné. La CDA lui rappelle son obligation de réserve.

1.3 APPROBATION PV :

Le Procès-Verbal N°8 de la saison 2025-2026 a été approuvé par messagerie électronique puis publié sur le site du DAF.

II / COURIELS RECUS

Le 05.03 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE LUSIGNY, informe du forfait de son équipe d'U15 D2 pour le 07.03.

Le 07.03 Abderrahmane FEZOUA signale un dysfonctionnement de la FMI.

Le 08.03 Jonathan NOUALHAGUET met en copie la CDA de l'envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 08.03 Sacha RIGLET signale un dysfonctionnement de la FMI.

Le 08.03 José Kasiala LUVUALU MAMBI met la CDA en copie de l'envoi d'un rapport disciplinaire

Le 10.03 Ismail MAILLET réagit à la sanction infligée par la CDA.

Le 10.03 Hugo SILVARES produit un rapport circonstancié à la suite d'un souci de FMI et au besoin de passer à la feuille de match papier.

Le 12.03 Nahil DJEMAA fait parvenir des documents afin de valider sa demande de licence. Il semble que le dossier soit encore incomplet.

Le 14.03 Sacha RIGLET et José Kasiala LUVUALU MAMBI rédigent des rapports disciplinaires.

Le 15.03 Héloïse CEZARD-DAUPHIN, secrétaire de l'AS MARIGNY SAINT MARTIN signale un dysfonctionnement de la FMI constaté par l'arbitre du match.

Le 15.03 Toufik MEZRICHE met la CDA en copie de son envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 15.03 Unal ALEMDAR informe ne pas avoir pu inscrire son observateur sur la FMI.

Le 16.03 Steven QUERE et Matthieu COTTIAS mettent en copie la CDA de leur envoi de rapports disciplinaires.

Le 17.03 Norbert THOUVENIN met la CDA en copie de son envoi d'un rapport circonstancié à la suite de l'exclusion d'un délégué.

Le 17.03 Roihim DANIEL demande des précisions sur ses désignations. Yannick DANDRELLE, désignateur CRA, lui fait une réponse détaillée.

Le 18.03 Lana MATRY demande et obtient des précisions sur sa situation administrative.

Le 18.03 Olivier VELUT, dirigeant de l'ASOFA, puis le 19.03 José DO NASCIMENTO, directeur sportif du FC BAR SUR AUBE, demandent la désignation d'un arbitre pour un 1/4 de finale de la coupe ROY. La CDA a fait le nécessaire pour couvrir cette rencontre.

Le 19.03 José DO NASCIMENTO, directeur sportif du FC BAR SUR AUBE, demande la désignation d'arbitres sur la compétition U18R1 féminine. Thierry RAYBAUDI fait le nécessaire en fonction des moyens disponibles.

Le 20.03 David DESPRET demande et obtient de l'aide afin de pouvoir réaccéder à son portail des officiels.

Le 20.03 Aurélien PRIEUR, secrétaire adjoint du FC FOV, met en copie la CDA de l'annonce du forfait de son équipe U15 évoluant en D2B.

Le 21.03 Corentin DUVAL met en copie la CDA de son envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 22.03 José Kasiala LUVUALU MAMBI et Sacha RIGLET mettent en copie la CDA de leur envoi de rapports disciplinaires.

Le 22.03 Ange ROYER, arbitre club, met la CDA en copie de l'envoi de son rapport faisant suite au changement d'AA sur un match U15.

Le 22.03 Aurélien LECHIEN met en copie la CDA de l'envoi de son rapport disciplinaire.

Le 23.03 Gaël KANEL, joueur de la JS VAUDOISE, puis le 26.03 Anthony AMO, arbitre stagiaire et dirigeant à la JS VAUDOISE rédigent des écrits exprimant leurs ressentis à la suite du déroulé d'un match de D1 en date du 22.03.

Le 23.03 David DESPRET signale avoir résolu son souci d'accès au portail des officiels.

Le 23.03 Mohamed LACHAL produit des écrits à la suite de ses matchs du weekend.

Le 23.03 Didier CATTIAUX demande des précisions sur le rôle du réfèrent arbitre club. Cédric BOUGÉ lui communique le guide du réfèrent arbitre club.

Le 29.03 Renaud BOUGÉ met en copie la CDA d'un mail à la suite d'un dysfonctionnement de la FMI.

Le 29.03 Guillaume BELDJOURDI rédige un rapport circonstancié à la suite d'une erreur sur une FMI.

Le 30.03 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE LUSIGNY, signale qu'un de ses arbitres est dans l'incapacité d'accéder au portail des officiels. Olivier GOMAS est saisi du dossier.

Le 31.03 David DESPRET met en copie la CDA de son envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 31.03 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE LUSIGNY et au nom de son Comité Directeur, met en copie la CDA de son interrogation sur la pertinence de la présence de 2 délégués sur un match le coupe de l'Aube du 04.04 sachant qu'il y a déjà par ailleurs 2 observateurs de la CDA désignés.

Le 01.04 Steven QUERE met en copie la CDA de son envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 02.04 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE LUSIGNY, met en copie la CDA de ses demandes de reprogrammations de matchs à la suite de doublon en U13 et U18 le 25.04 et en U13 et U15 le 30.05.

Le 03.04 Anis REZIG produit son DMA et indique la date de son examen médical restant à faire. Son dossier est complet le 07.04.

Le 03.04 le club de l'ESC MELDA annonce le forfait de son équipe B pour le match du 05.04.

Le 03.04 John BOSORIA fait savoir, via son réfèrent, qu'il ne peut accéder à son portail des officiels.

Le 03.04 Clément MENARD informe qu'en raison de sa prochaine mutation professionnelle, il ne sera plus dans nos effectifs la saison prochaine. La CDA le remercie pour son investissement durant son passage dans notre district et lui souhaite le meilleur pour la suite de sa carrière.

Le 05.04 Nasr Aldeen ANOUAR HAROUN signale ne pas avoir pu inscrire la présence de son observateur sur la FMI.

Le 06.04 Sacha RIGLET et Mohamed LACHAL produisent des rapports disciplinaires.

Le 07.04 Othman KHARROUBA rédige un rapport disciplinaire.

Le 09.04 Joël Franck DIKAMA demande des précisions sur les examens médicaux restant à réaliser pour valider sa licence. Cédric BOUGÉ lui fait une réponse précise.

Le 09.04 Nahil DJEMAA signale ses difficultés à récupérer les résultats de ses examens médicaux visant la validation de sa licence.

Le 10.04 Steven QUERE réagit à la publication du PV de la Commission de Discipline le sanctionnant. Il met en copie la CDA de l'envoi de justificatifs à la suite de son absence devant ladite Commission.

Le 12.04 Frédéric MANJARD, arbitre club de Riceys Sport, fait savoir à 11h15 que son équipe sera absent au match du jour.

Le 12.04 Nolan LEGERE informe la CDA qu'il mettra fin à ses fonctions d'arbitre en fin de saison en raison de projet professionnel.

Le 12.04 Rohim DANIEL et Mohamed LACHAL mettent en copie la CDA de leur envoi d'un rapport circonstancié ou disciplinaire.

Le 12.04 Mohamed LACHAL signale l'arrivée tardive d'un AA.

Le 13.04 Anis REZIG produit un RIB pour la mise à jour de son dossier administratif.

Le 13.04 David PIMENTA, dirigeant de la JS VAUDOISE, transmet un message d'excuses d'un de ses joueurs à la suite de son comportement inadapté.

Le 14.04 Norbert THOUVENIN et Steven QUERE mettent en copie la CDA de leur envoi de rapports.

Le 16.04 Abdoul Anzize HABIBOU dépose un RIB pour la mise à jour de son dossier administratif.

Le 16.04 Aurélien PRIEUR met en copie la CDA de sa réponse à une convocation en CD.

Le 17.04 puis le 21.04 Joël Franck DIKAMA envoie les documents utiles pour le renouvellement de sa licence. Il indique être disponible dès que sa licence sera validée.

Le 17.04 Philippe PROTIN, co-Président du FC BREVIANDES, informe du forfait de son équipe B.

Le 19.04 Kilyan ETIENNE, secrétaire du SAINT ANDRE FOOTBALL, demande la désignation d'un trio arbitral ainsi qu'un délégué pour un match du 03.05.

Le 19.04 Franck MILESI rédige un rapport circonstancié en raison de l'absence d'une équipe.

Le 20.04 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE LUSIGNY, met en copie la CDA de sa demande à être reçu en Commission de Discipline et pourvoir utiliser la vidéo issue de la VEO.

Le 20.04 Norbert THOUVENIN signale avoir débuté son match de la veille avec du retard en raison du match de lever de rideau.

Le 21.04 Steven QUERE, Jonathan NOUALHAGUET et Abderrahmane FEZOUA déposent des rapports disciplinaires ou circonstanciés.

Le 22.04 Mohamed LACHAL produit un rapport disciplinaire.

Le 23.04 Philippe PROTIN, co-Président du FC BREVIANDES, informe du changement de terrain pour un match de son équipe B.

Le 24.04 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE LUSIGNY, met en copie la CDA de l'accord de son club pour un changement de date d'un match U13.

Le 26.04 Renaud BOUGÉ et José Kasiala LUVUALU MAMBI déposent des rapports disciplinaires.

Le 26.04 Matthieu CANOT, secrétaire de l'ESNA, demande la désignation d'un arbitre sur un match de coupe de l'Aube féminines. La CDA fera de son mieux pour satisfaire cette demande réalisée tardivement sans suivre la procédure requise.

Le 26.04 Ryan MAURIN communique ses nouvelles coordonnées personnelles pour mise à jour de sa situation administrative.

Le 26.04 Mathis HARILLE demande des explications en lien avec son envie de reprendre l'arbitrage.

Le 26.04 Mélanie LIEVIN, secrétaire de l'AJS Aubinoise demande le changement de l'arbitre désigné sur un match de son club. La CDA rappelle qu'elle est souveraine dans le choix de ses désignations.

Le 27.04 Norbert THOUVENIN fait acte de candidature à l'examen d'arbitre de ligue. La CDA valide sa demande.

Le 27.04 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE LUSIGNY, demande la mise à disposition des arbitres de son club à l'occasion du tournoi annuel. Il demande par la même occasion un complément d'information à la suite d'une décision rendue par la CDA. Frédéric CASTEL, Président de la CDA, lui fait une réponse le 28.04.26.

Le 27.04 David DESPRET rédige un rapport circonstancié à la suite d'incidents constatés alors qu'il était en observation.

Le 27.04 Narjis CHOUKRI fournit un RIB pour la mise à jour de son dossier administratif.

Le 28.04 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE LUSIGNY, questionne le DAF quant à la mise à jour des indemnités d'arbitrages de deux de ses jeunes arbitres.

Le 28.04 Anthony AMO dépose un justificatif à son absence à convocation.

Le 28.04 Fabien CHOLLIER demande des précisions sur les défraiements perçus.

III / INFORMATIONS

1/ LIGUE / CRA

Le 05.03 Christophe ADAM, CTA, demande quelques photos du rassemblement du 07.02 afin que le service arbitrage réalise une communication.

Le 13.03 la CRA demande la liste des JAD qui assisteront au stage supérieur de ligue se déroulant à Reims ainsi que ceux qui participeront à l'examen de ligue du mois de mai.

La CRA valide la date du vendredi 12 juin à 18h30 pour la réalisation du test physique des arbitres de ligue.

Le 07.04 le service informatique signale un dysfonctionnement de plusieurs logiciels de la FFF.

Le 13.04 Alicia GONZALEZ, secrétaire administrative du service arbitrage de la LGEF, informe que la CRA a retrouvé une distinction que la CDA attendait depuis plusieurs mois.

2/ DISTRICT / CDA

2.1 DISTRICT

Le 06.03 le DAF reçoit un courrier émanant de la Commission Fédérale de l'Arbitrage et de la Direction de l'Arbitrage relatif à la mise en place d'un dispositif national de reconnaissance institutionnelle de la longévité des arbitres.

Le 06.03 le DAF sollicite les bénévoles des diverses commissions pour une participation active sur les évènements organisés sur cette fin de saison.

Le 12.03 le DAF relance un arbitre pour absence de rapport disciplinaire.

Le 13.04 Cédric BOUGÉ, collaborateur administratif, confirme à Anthony DROUHIN (chargé de projets communication à la ligue) que la manifestation U15 100% féminines à Bar sur Aube fera bien couverture pour une visibilité médiatique.

Le 17.03 le DAF informe que le bug informatique est résolu et qu'il est enfin possible de participer dans le cadre de l'action « FEMMES DE MARS » à la tombola mise en place.

Le 25.03 le DAF relance un arbitre pour absence de rapport disciplinaire. Il s'avère que le jeune arbitre avait envoyé son écrit sur une mauvaise boîte mail.

Le 31.03 le DAF remercie l'ensemble des personnes ayant permis que la finale départementale du Festival U13 PITCH se soit bien déroulée. Il rappelle par ailleurs les dates des évènements à venir nécessitant l'investissement de chacun.

Le 03.04 Tristan FERNANDES, CTA nouvellement nommé, met en copie la CDA de sa demande de rdv avec Philippe PAULET, Président du DAF dans le cadre de sa prise de fonction.

Le 08.04 Cédric BOUGÉ, collaborateur administratif, communique à Tristan FERNANDES des coordonnées utiles dans le cadre de sa prise de fonction de CTA.

Le 15.04 le DAF est obligé de réclamer un écrit à un arbitre stagiaire qui produit un écrit ne respectant pas les attentes. Il est rappelé à l'ensemble des arbitres l'obligation d'utiliser les documents mis à disposition sur le site du DAF.

Le 27.04 Cédric BOUGÉ répond au club de l'ESC MELDA sur la situation administrative d'un de ses arbitres.

2.2 CDA

La CDA est saisie de trois réserves techniques :

- ARGONNE FC / ES NORD AUBOIS en Interdistricts U18.

La CDA après avoir pris connaissance des éléments figurant dans le dossier constate que l'arbitre de la rencontre a bien commis une faute technique en refusant le but sur coup de pied de réparation. La réserve technique est donc recevable sur le fond.

La CDA constate également que la réserve technique a été posée au second arrêt de jeu suivant ladite faute technique de l'arbitre ce qui rend la réserve irrecevable dans la forme.

La CDA Aube va par ailleurs solliciter son homologue de la Marne afin de revoir avec l'arbitre incriminé la bonne procédure à suivre en pareil cas.

- ASOFA / MARIGNY du 29.03.26 en D2A

La CDA après avoir pris connaissance des éléments figurant dans le dossier constate que la réserve technique est irrecevable car dictée par le coach.

- AGT / USVD en U18 D1 du 28.03.26

La CDA après avoir pris connaissance des éléments figurant dans le dossier constate que la réserve technique est irrecevable car déposée à la signature de la FMI.

La CDA est saisie de 3 dossiers, concernant des arbitres, qu'elle va prendre le temps d'étudier avant de statuer.

Frédéric CASTEL, dans le cadre de ses missions FFF, a invité les membres de la CDA à assister au match France / Pays-Bas dans le cadre des qualifications de l'Euro Féminin qui s'est déroulé à Auxerre le samedi 18 avril à 21h10.

La CDA sensibilise le 04.04, les arbitres du DAF sur les délais observés pour pouvoir obtenir les rendez-vous médicaux nécessaires pour le renouvellement de sa licence pour la prochaine saison.

Le 10.04 Thierry RAYBAUDI informe les arbitres retenus pour officier sur le tournoi U15 100% féminin du programme dudit tournoi. Nos jeunes arbitres seront encadrés par Tristan FRENANDES notre nouveau CTA.

Le 17.04 Olivier GOMAS fait un point sur les difficultés d'accès au portail des officiels rencontrés par certains arbitres. Face à la récurrence des difficultés, Francis CUNY, propose d'aborder ce point durant les modules de la prochaine FIA

Le 22.04 la CDA est informée par les services informatiques de la FFF que ses logiciels ne seront pas accessibles le 20.05.26

La CDA est régulièrement informée des divers changements de programmation des compétitions gérées par le DAF, des matchs supports des caméras embarquées par les arbitres ainsi que des éventuelles sanctions prises à l'encontre d'un arbitre.

IV / DESIGNATIONS

Au 26.04.2026, nous avons 131 demandes de licences d'arbitres avec 124 arbitres désignables : 69 adultes, 37 jeunes, 12 ligues et 6 candidats en ligue.

4.1 ADULTES

Le 05.03 Maxime VERDIER informe de son absence à désignation pour le 08.03 pour raison familiale.

Le 05.03 Matthieu COTTIAS signale son absence à désignation pour le 08.03 pour raison de santé.

Le 07.03 Steven QUERE informe de son indisponibilité pour le weekend de Pâques.

Le 08.03 Thomas DE FARIA constate un souci d'accès à son portail dans le cadre d'un tutorat. La difficulté est solutionnée et l'accès au rapport d'observation devient possible.

Le 20.03 Guillaume BELDJOUDI demande, pour des raisons professionnelles, le retrait de ses désignations des 21, 22 et 28.03.

Le 20.03 Igor LOPEZ ROCHA puis Francois MOREL le 22.03 et Franck MILESI le 02.04 transmettent des CM d'indisponibilité. La CDA leur souhaite un prompt rétablissement.

Le 10.04 Nolan LEGERE se met à la disposition de la CDA durant les congés scolaires.

Le 16.04 Julien MAIRE relève un doublon dans ses désignations que José PEREIRA corrige.

Le 20.04 Anaël BELBEZIER, arbitre du district de la Haute Marne et domicilié dans l'Aube, demande la procédure à suivre pour pouvoir officier dans notre district. Au regard de sa situation et de ses desideratas, la CDA lui conseille de revoir avec la CDA 52 sa situation.

Le 23.04 Jean Claude THIEBLEMONT envoie un CM d'indisponibilité. LA CDA lui souhaite un prompt rétablissement.

Le 24.04 Matthieu COTTIAS demande s'il lui est possible dans le cadre d'une indisponibilité de rendre service à son club en qualité de bénévole. La réponse est non car une indisponibilité empêche de figurer sur une FMI.

Le 24.04 Mahjoub NAJLAOUI produit un CM d'indisponibilité.

Le 28.04 David LOBREAU demande le retrait d'une désignation.

Le 28.04 Vincent TEIXEIRA signale une désignation incompatible avec ses disponibilités.

4.2 JEUNES

Le 06.03 Thierry RAYBAUDI effectue la désignation de 8 jeunes arbitres pour participer à la Finale Départementale U13 PITCH et sollicite la présence d'un membre de la CDA. Jean Paul ANDRE et Raphaël DELANDHUY seront présents sur cette manifestation.

Le 07.03 Julian CARTIER signale une désignation incompatible avec ses indisponibilités. Il informe de son indisponibilité pour le weekend de Pâques.

Le 07.03 Ayman EL BOUSAKSAKI informe qu'il n'aura pas sa tenue en conformité pour son match du jour car il a égaré son écusson.

Le 09.03 David PIMENTA, dirigeant de la JS VAUDOISE, fait une demande d'arbitre à la CDA 08 pour un match en U14 du 14.03.

Le 10.03 Maxime MARCEAU donne une explication à son absence à désignation. Raphaël DELANDHUY est chargé de soutenir ce jeune arbitre dans ses démarches administratives.

Le 11.04 Ewan LOBREAU informe, qu'à la suite d'un changement survenu dans une de ses désignations, il se retrouve avec un doublon dans ses désignations que Thierry RAYBAUDI corrige.

Le 12.03 Jean Baptiste DIOT, éducateur à l'ASLO, dépose une demande d'arbitre pour le 21.03 via une mauvaise boîte mail. La CDA rappelle que les demandes d'arbitres doivent être effectuées 21 jours avant la date du match concerné via le formulaire adéquat.

Le 14.03 Guillaume BELDJOURI demande le retrait d'une désignation car observé en adultes le 29.03. L'observation étant annulée, la désignation est maintenue.

Le 17.03 Salim RAGHIB demande à avoir des désignations plus proches de son domicile car il n'est pas véhiculé pour de long déplacement.

Le 18.04 Florent BERNARD signale une désignation incompatible avec ses indisponibilités que Thierry RAYBAUDI corrige.

Le 19.03 Maxime MARCEAU signale une blessure qui l'empêche d'aller à sa désignation.

Le 20.03 Tidiane SOUMARE prévient de son impossibilité à se rendre à sa désignation du 21.03.

Le 21.03 Malek BENMOUSSA donne une explication à son absence à désignation.

Le 21.03 Maxime KREB donne une explication à son absence à désignation

Le 21.03 Corentin DUVAL demande une indisponibilité hors délai.

Le 21.03 Julian CARTIER informe de ses contraintes pour pouvoir honorer ses désignations.

Le 25.03 Julian CARTIER fait savoir qu'en raison d'un souci de mobilité, il ne peut se rendre à sa désignation du 28.03.

Le 27.03 Maxime MARCEAU indique ne pas pouvoir arbitrer pour raison de santé.

Le 27.03 Lyam DORAI SEY signale ne pas avoir accès au portail des officiels.

Le 30.03 Thierry RAYBAUDI informe les 6 JAD retenus de leur désignation pour officier sur le 3eme tournoi 100% féminin en U15 organisé à Bar sur Aube le 18.04.26.

Le 30.03 Florent BERNARD signale son absence pour raison médicale à sa désignation du 04.04.

Le 01.04 Aurélien PRIEUR, secrétaire adjoint du FC FOV, sollicite la désignation d'un arbitre pour le 08.04 à la suite du tirage au sort des 1/8^{ème} de finale de la coupe U15 principale.

Le 01.04 Narjis CHOURI signale que son état de santé ne lui permet pas d'aller son match du 04.04.

Le 02.04 Ayman EL BOUSAKSAKI demande s'il aura une désignation le 04.04.

Le 03.04 Redouane SGHIR dépose un CM d'indisponibilité. La CDA lui souhaite un prompt rétablissement.

Le 03.04 Thierry RAYBAUDI est dans l'impossibilité de répondre favorablement à la sollicitation de la Commission Foot Animation visant la désignation de jeunes arbitres sur la finale U11 du 11.04.

Le 07.04 Ismail MAILLET alerte sur ses difficultés de mobilité au regard de ses désignations trop éloignées de son domicile.

Le 09.04 Issam BELHADI et Nathan MARCHAL déposent chacun un CM d'indisponibilité.

Le 09.04 Aymen EL BOUSAKSAKI informe d'une indisponibilité pour le 18.04.

Le 10.04 Tidiane SOUMARA indique ne pas pouvoir se rendre à son match du 11.04. Il demande à pouvoir être inscrit sur une FMI le 18.04. Il lui est rappelé que la décision prise par la CDA à son encontre ne permet pas cela.

Le 10.04 Matthieu CANOT, secrétaire de l'ESNA, demande si un arbitre sera positionné sur un match en U18. Thierry RAYBAUDI lui explique pourquoi cela n'est pas possible.

Le 11.04 Malek BEN MOUSSA signale avoir une désignation alors qu'il a posé une indisponibilité. Raphaël DELHANDUY, en sa qualité de référent, revoit avec ce jeune arbitre le processus pour poser une indisponibilité.

Le 13.04 Anis REZIG demande à avoir des désignations sur l'agglomération car il n'est pas véhiculé.

Le 18.04 puis le 27.04 Florent BERNARD signale une incompatibilité entre ses indisponibilités et ses désignations. Thierry RAYBAUDI lui fait une réponse détaillée le 28.04.

Le 22.04 Corentin DUVAL informe qu'il ne sera pas en mesure d'honorer une désignation qui a fait l'objet d'un changement de date et heure du coup d'envoi.

Le 24.04 Ewan LOBREAU informe d'un forfait en lien avec le match qu'il devait diriger.

Le 27.04 Yann BARTHAUX VALLEE demande à bénéficier d'une année sabbatique. La CDA valide sa demande.

4.3 OBSERVATIONS - TUTORATS – FOOT DIVERSIFIE

Le 07.03 Anthony PEREZ signale l'absence à désignation du jeune qu'il devait tutorer.

Le 16.03 Pascal DALLA POZZA obtient son adresse électronique LGEF.

Le 20.03 Thierry RAYBAUDI répond au questionnaire d'un arbitre observé.

Le 23.03 Francis CUNY se met à la disposition de la CDA pour les 22 et 29.03.

Le 25.03 Pascal DALLA POZZA interpelle Laurent DUCLOS, responsable FFSU, quant au retard de règlement des frais d'arbitrage d'une rencontre du 17.02. La situation est régularisée.

Le 29.03 Hervé PIMPERNET signale l'absence de l'arbitre stagiaire qu'il devait tutorer. L'arbitre concerné donne une explication à son absence à désignation.

Le 30.03 Abderrahmane FEZOUA signale ne pas avoir accès au rapport qu'il doit compléter après son tutorat. En attendant la résolution du problème, José PEREIRA lui fait parvenir une version pdf modifiable du rapport.

Le 02.04 Olivier GOMAS propose un point sur l'avancée des observations et tutorats. A ce jour, toutes les observations sont réalisées en D1 et en AA. En D2, il reste 4 observations à faire et 8 en D3. Pour les JAD, ils sont 3 à devoir être encore vus alors qu'il nous manque 3 stagiaires à tutorer.

Le 05.04 David DESPRET demande un complément d'informations sur le rôle du tuteur. José PEREIRA lui fait une explication afin qu'il soit en mesure d'assurer cette fonction.

Le 08.04 Jean Paul ANDRE signale une impossibilité d'honorer une désignation.

Le 22.04 David DESPRET indique ne pas pouvoir honorer une désignation en raison de son engagement municipal.

5.1 FORMATION CONTINUE

Francis CUNY en sa qualité de responsable ETDA obtient l'accès à la plateforme DARTFISH lui donnant du contenu pour la formation continue de nos arbitres. De même, les codes d'accès au compte KAHOOT lui sont fournis et utilisables par la CDA pour ses projets de formation continue.

Le 09.04, Francis CUNY a organisé une séance de travail préparatoire à l'organisation du rassemblement de début de saison fixé au 29.08.26 et pour lequel la CDA a reçu le 24.03 le devis, hors repas, pour l'utilisation des installations du Centre Sportif de l'Aube. Le rassemblement se déroulera sur la journée avec en matinée une partie terrain en présence de la Commission des Délégations. L'après-midi sera en salle ou en amphî. Le repas de midi sera pris en charge par le DAF après présentation du guide financier.

Le 22.04 Tristan FERNANDES, CTA, propose de réaliser des questionnaires d'entraînement destinés à nos candidats à l'examen ligue jeunes et adultes.

Francis CUNY dans le cadre de l'ETDA propose une action à l'occasion de la semaine de l'arbitrage qu'il espère pouvoir organiser avec le soutien de l'ESTAC de qui la CDA va se rapprocher.

5.2 POLE ENTRAINEMENT

Le groupe sous sa forme réduite continue de travailler dans une bonne ambiance.

5.3 REFERENTS

Raphaël DELANDHUY est en lien avec quelques arbitres sortants de FIA pour des aspects pratiques (écrits, utilisation du portail...)

5.4 FIA

Le 09.03 Matthieu LOMBARD, CTRA, demande à connaître les besoins en matériel pédagogique pour les prochaines FIA. Il propose d'organiser fin mai une visio afin d'effectuer un bilan des FIA de la saison.

Francis CUNY a participé le 21.03 au CREPS de Nancy à une formation à la séance du module 8 de la FIA qui se déroulera le samedi 30/05/26 (réservation faite le 26.03 et devis reçu le 30.03)

Francis CUNY propose de modifier le RI de la CDA en ce qui concerne les tutorats des sortants de FIA. La CDA valide les modifications à apporter et va proposer au CoDir la mise à jour du RI.

Francis CUNY suggère afin de pouvoir organiser le module 8 de la FIA dans de bonnes conditions, d'établir une fiche d'informations à distribuer au module 7 de chaque FIA donnant le calendrier (jeune ou adulte) ainsi que les extraits du RI précisant les modalités de validation de la partie terrain.

Le 09.04 Francis CUNY fait part de l'avancée des travaux préparatoire du module 8 nouvelle monture. La CDA enverra les convocations pour ce module 8 au plus vite après validation par le CoDir de la liste des reçus FIA. L'ensemble des formateurs disponibles seront également invités.

La CDA valide les dates suivantes pour l'organisation des FIA saison 2026-2027 :

FIA 1 : 3,10,17 et 24 octobre 2026

FIA 2 : 16, 23, 30 janvier et 6 février 2027

Le module 8 aura lieu le samedi 29 mai 2027 de 8h30 à 12h00.

Tristan FERNANDES, CTA, dans le cadre de sa prise de fonction, se met en lien avec le Centre Sportif de l'Aube pour les réservations nécessaires à la mise en place des FIA.

5.5 PROMOTIONNELS

Thierry RAYBAUDI doit encore voir 2 promotionnels avant que la CDA décide des affectations dans cette catégorie.

VI / TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Raphaël DELANDHUY, en sa qualité de Président de l'UNAF, demande si des arbitres du DAF ont annoncé leur arrêt de carrière ceci afin que l'UNAF puisse, si les critères sont remplis, les récompenser. Il annonce également qu'un arbitre de notre district, Thierry NOBLET, sera récompensé par l'UNAF Nationale le 14.11.26.

Tristan FERNANDES revient sur le tournoi 100% féminin de Bar sur Aube durant lequel il a encadré les arbitres. Il lui semble judicieux de prévoir plus d'arbitres sur cette manifestation et si possible des féminines.

Thierry RAYBAUDI annonce, avec émotion, qu'il a pris la décision d'arrêter toutes ses fonctions au sein de la CDA au 30.06.2026. En effet, sa situation personnelle ne lui permet plus de poursuivre dans de bonnes conditions son engagement. Il recherche la personne pouvant prendre le relais. La CDA espère que son engagement sans faille depuis de longues années sera récompensé à sa juste valeur.

Frédéric CASTEL informe qu'il sera en déplacement professionnel à l'occasion de la prochaine CDA à laquelle il espère pouvoir assister en visio.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance, Thierry RAYBAUDI, lève la séance à 22H45

La prochaine réunion de la CDA est fixée au 19.05.2026 ou sur convocation des membres.

Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,

Le Président,

M. Thierry RAYBAUDI

Le Secrétaire,

M. José PEREIRA

Les décisions de la **Commission Départementale de l'Arbitrage** peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)